



UPOV/INF/20/1 Draft 2  
ORIGINAL : anglais  
DATE : 15 septembre 2012

**UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES**  
Genève

**PROJET**  
**(RÉVISION DE L'ANNEXE DU DOCUMENT C/39/13)**

RÈGLES CONCERNANT L'ACCÈS  
AUX DOCUMENTS DE L'UPOV

*Document établi par le Bureau de l'Union*  
*aux fins d'examen par le Conseil à sa quarante-sixième session ordinaire,*  
*qui se tiendra à Genève le 1<sup>er</sup> novembre 2012*

## ACCÈS AUX DOCUMENTS DE L'UPOV

### Zone d'accès libre

1. Les documents des sessions ordinaires et extraordinaires du Conseil, les sessions du Comité administratif et juridique (CAJ), du Comité technique (TC) et des groupes de travail techniques (TWP) sont placés dans la section "Documents de réunion" du site Web de l'UPOV (voir <http://www.upov.int/meetings/fr/topic.jsp>), accessible sans mot de passe.

### Zone d'accès restreint

2. Les documents du Comité consultatif sont placés dans la zone d'accès restreint de la section "Documents de réunion" du site Web de l'UPOV. L'accès à cette zone est possible grâce à un mot de passe communiqué au représentant et au suppléant de chaque membre de l'Union au Conseil. Dans le cas où un membre de l'Union ne notifie pas officiellement au Bureau le nom de son représentant et de son suppléant au Conseil, le mot de passe est communiqué aux fonctionnaires désignés par le membre de l'Union pour assister aux sessions du Conseil.

### Politique en matière de mots de passe

3. Les mots de passe donnant accès à la zone d'accès restreint seront changés périodiquement et les destinataires seront dûment informés.

[Fin du document]